

Titre	Mandat du groupe de pilotage du Sandre (GPS)
Description	Proposition
Créateur	Laurent Coudercy
Éditeur	République française. Agence Française pour la Biodiversité
Version	0.2
Date	2019-02

Contexte

Conformément à l'arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement (SNDE), le système d'information sur l'eau (SIE) repose sur un ensemble de spécifications, de jeux de données et de règles de mise en œuvre, appelé **référentiel de données**. Ce référentiel de données vise à l'interopérabilité sémantique et technique des différentes composantes du système d'information sur l'eau (SIE) entre elles et avec d'autres systèmes d'information.

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) définit et met à disposition ce référentiel des données. A cette fin, il met en place un service d'administration nationale des données de référence de l'eau (Sandre). Le groupe de coordination technique du SIE - qui assiste l'AFB dans sa mission de coordination technique du SIE - s'appuie sur le groupe de pilotage du Sandre (GPS).

Ce document constitue le mandat du GPS, ses objectifs, sa composition, son pilotage et son fonctionnement. Le présent document s'inscrit dans le système de gestion de la qualité visant à assurer la fiabilité et la traçabilité des données et des services du SIE.

Le référentiel des données

Le référentiel des données est l'une des composantes indispensable et centrale du SIE.

Il comporte :

1. Des spécifications des données et de leur partage au sein du système d'information sur l'eau, (dictionnaires, scénarios, documents de présentation, ...)
2. Des spécifications des services en réseau mentionnés au chapitre 8 de l'arrêté SNDE ,
3. Des données de référence, comme définies à l'art. L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration, dont ceux cités au chapitre 7-III-1 de l'arrêté SNDE
4. Des règles pour l'élaboration, l'administration et l'emploi des éléments précédents.

Il est conforme, pour les éléments mentionnés ci-dessus, au cadre commun d'architecture des référentiels de données de l'Etat.

Le référentiel de données pour le SIE est élaboré de manière partenariale, selon des modalités définies par le comité de coordination technique, avec le concours, notamment, des autorités responsables des systèmes d'information métiers et de leurs usagers.

L'Agence française pour la biodiversité coordonne son élaboration selon les orientations fixées par le comité stratégique. La personne chargée de sa direction générale en approuve les éléments, une fois validés par le GPS. Elle rend public leur point de vérité, au sens du cadre commun d'architecture des référentiels de données de l'Etat, au moyen du service d'information Eaufrance.

Quand le respect d'éléments du référentiel de données est exigé par la réglementation, l'adresse Internet où les éléments requis sont accessibles en ligne est publiée au bulletin officiel du ministère de l'environnement

Le Sandre

Le Service d'administration nationale des données de référence de l'eau (Sandre), assure l'élaboration des éléments du référentiel de données.

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) organise les travaux du Sandre, dans un cadre partenarial, avec l'appui du GPS, selon les orientations fixées par le comité stratégique. Elle veille à associer les usagers

des systèmes d'information métiers aux travaux du Sandre et à mobiliser l'expertise dans les organismes scientifiques et techniques en appui à ces travaux.

L'AFB organise les travaux du Sandre, en particulier pour l'exercice des missions suivantes :

1. L'animation, notamment par l'organisation de groupes de travail, la rédaction des documents et la consultation des usagers;
2. L'administration et diffusion des données de référence à l'échelle nationale, en appui aux administrateurs de données des systèmes d'information métiers et du système d'information sur l'eau ;
3. L'appui technique aux usagers des systèmes d'information métiers pour l'expression de leurs besoins, la prise en compte du référentiel technique dans les textes réglementaires et dans les dispositifs de production, de gestion et de diffusion des données.

La diffusion des référentiels est assurée par le secrétariat technique du Sandre, via le site sandre.eaufrance.fr.

Le Sandre, pour élaborer le référentiel des données pour le SIE, réunit des experts issus des organismes contributeurs du système d'information sur l'eau, dans des groupes ad hoc munis de mandats spécifiques. Le Sandre s'appuie notamment sur le groupe des administrateurs de données (groupe des ADD), qui veille à la cohérence et à la bonne application des règles de rédaction des dictionnaires de données du SIE.

Objectifs

Le Groupe de pilotage du Sandre (GPS) est institué par le SNDE (Chapitre 6.5.I), en tant que groupe technique, participant à la coordination technique du SIE.

Le GPS établit :

- les règles d'élaboration et d'emploi des jeux de données de référence et des documents de spécification,
- les avis du comité de coordination technique relatifs aux travaux du Sandre, et suit leur mise en œuvre.
-

Le GPS est consulté et participe à l'élaboration :

- du programme de travail annuel du Sandre et de son adaptation (y compris pour des actions relatives au référentiel financées par d'autres organismes que l'AFB).
-

Le GPS formule des avis sur :

- le référentiel méthodologique du Sandre,
- le mandat du groupe des ADD,
- le système qualité du Sandre, dont le mode de validation et d'approbation de ses documents techniques,
- les règles d'administration des jeux de données de référence, relatives à leur création, leur mise à jour et leur mise à disposition.
-

Le GPS est informé :

- des mandats des groupes ad hoc du Sandre.
-

Le GPS veille à :

- l'usage du référentiel des données dans les différentes composantes du SIE (banques de données, services, ...),
- la cohérence et à la bonne diffusion du référentiel,
- l'interopérabilité sémantique avec les autres systèmes d'information ou les autres structures de standardisation (police, SIB, SIMM, risque, santé, Covadis, Inspire, Wise, ...).

Le GPS doit par ailleurs :

- favoriser les échanges techniques entre utilisateurs des données de l'eau ;
- veiller à l'expression des besoins des utilisateurs, examiner les études d'opportunité des projets du système d'information sur l'eau, suivre leur réalisation et leur déploiement ;
- contrôler l'application des principes, règles, méthodes ou protocoles qu'ils établissent ;
- veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une démarche qualité pour leur fonctionnement ;
- contribuer aux rapports de la démarche qualité du SIE ;
- rendre compte de ses travaux au comité de coordination technique.

Composition et pilotage

Le GPS est piloté par l'AFB, avec l'appui du secrétariat technique du Sandre.

Il est composé des représentants des ministères chargés du développement durable, de l'agriculture, de la santé et de chacun des organismes ayant vocation à s'impliquer dans la production et la définition des référentiels du SIE , ainsi que des représentants du pilotage des autres structure de standardisation avec lesquelles il collabore.

Les pilotes des groupes transversaux groupe de pilotage de l'information géographique (GPIG) et groupe de pilotage de l'architecture applicative (GPAA) sont membres à part entière du GPS.

En fonction de l'ordre du jour, pourront être conviés des chefs de projets ou tout expert dont la présence serait jugée nécessaire.

Fonctionnement

Le GPS se réunit en formation plénière au moins trois fois par an et rend compte au groupe de coordination technique du SIE de son activité.

Le GPS définit son mode de gouvernance, qui est intégré au document de gouvernance du SIE. En particulier, le GPS peut créer des ateliers techniques pour le pilotage ou le suivi d'un projet particulier. Leurs mandats sont élaborés par le GPS.

Les référentiels de donnée ayant une composante spatiale font l'objet d'un travail croisé avec le GPIG.

Le pilote du GPAA informe le GPS de son programme de travail, afin que les besoins en matière de définition de référentiel des données soient intégrés par le GPS au programme du Sandre.

Le secrétariat technique du Sandre soumet au GPS son programme annuel de travail.